

HOMELIE DU 26^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (Année B)

Nb.11, 25-29 / Ps.18 / Jc.5,1-6 / Mc.9,38-43.45.47-48

Frères et sœurs,

pour bien comprendre le passage du livre des Nombres que nous venons d'entendre, il nous faut regarder les versets qui le précèdent. Nous comprendrons alors la nature et la signification du don spirituel qui est accordé aux soixante-dix anciens du peuple que Moïse présente à Dieu à la tente de la rencontre.

A première vue, nous pourrions comprendre que l'Esprit qui vient reposer sur eux est lié exclusivement au don de prophétie. Un don d'ailleurs passager, souligne le texte. Or, il ne s'agit pas de cela. Ce don charismatique n'est que le signe d'un choix et d'une mission confiée. Aux versets 14 et 15 du chapitre 11, Moïse se plaint amèrement à Dieu de ce qu'il ne peut porter à lui-seul le peuple des Israélites qui se plaint constamment de manquer de tout. Il demande même au Seigneur de le tuer plutôt que de lui conserver cette charge harassante. Dieu répond alors : « Rassemble-moi soixante-dix des anciens d'Israël, que tu sais être des anciens et des scribes du peuple...Je descendrai parler avec toi ; mais je prendrai de l'Esprit qui est sur toi pour le mettre sur eux. Ainsi, ils porteront avec toi la charge de ce peuple et tu ne seras plus seul à le porter. » (Nb.11,16...17).

Il s'agit donc bien d'un ministère qui est institué par le Seigneur pour aider Moïse à guider les Israélites. Un ministère qui trouve son origine dans un don spirituel. Dieu envoie sur les soixante-dix hommes son Esprit afin de les rendre capables d'aider Moïse à porter sa charge pastorale.

Un incident se produit alors. Deux hommes, choisis par Moïse, restent en arrière au camp. Ils semblent dédaigner le choix dont ils ont fait l'objet. Pourtant, eux-aussi reçoivent l'Esprit de Dieu car ils se mettent à prophétiser dans le camp. Ulcéré par leur apparente désobéissance, Josué sollicite l'intervention de Moïse pour les stopper. Celui-ci n'en fait rien et reconnaît plutôt l'authenticité de leur élection. Nous retrouvons le même épisode au début du passage de l'Evangile de ce dimanche. Jean a remplacé Josué, et Jésus Moïse. Comme ce dernier, Jésus relativise l'affaire, et conclut que ceux qui font des miracles en son nom ne peuvent pas être contre lui.

Que conclure de tout cela ?

Tout d'abord, nous pouvons déduire de ces récits que tous les ministères dans le peuple de Dieu sont charismatiques. Ce sont des dons de l'Esprit – Saint. C'est ainsi que lors des ordinations, l'Eglise invoque la venue de l'Esprit de Dieu sur les ordinands.

Ensuite, il apparaît que l'homme ne peut prétendre "*normaliser*" ceux qui sont appelés à un ministère. C'est toujours Dieu qui appelle à le suivre. L'Eglise ne fait qu'authentifier cet appel personnel - parfois atypique. Tout ministère accordé à l'Eglise est un don de Dieu. Il est la preuve que Jésus continue de la guider au milieu des incertitudes de ce monde.

Enfin, Jésus nous enseigne, dans la seconde partie de l'Evangile, que la seule chose qui puisse s'opposer à la venue de son règne, c'est notre péché. Ce que nous redit aussi saint Jacques en s'en prenant aux mauvais riches. Mais, si notre cœur est bon ; si nous recherchons à faire la volonté de Jésus ; si nous savons nous détacher de tout ce qui nous détourne de Dieu et scandalise nos frères ; alors, tout ce que nous demanderons au Seigneur, il nous l'accordera.

Frères et sœurs, ne faisons pas comme le peuple hébreu au désert qui récriminait sans cesse contre Dieu et ses serviteurs Moïse et Aaron ! Vivons avec ardeur et générosité notre alliance avec le Dieu trois fois saint ! Alors, il nous accordera tous les ministères et les biens dont son Eglise a besoin pour communiquer au monde le salut que son Fils Jésus a réalisé par sa croix victorieuse et glorieuse.

Amen.